

## E-documents

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



### L'essentiel des E-documents

E-documents est un service gratuit qui consiste à mettre à disposition les relevés de compte dans la gestion de vos comptes en ligne au format PDF.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Détenteur d'une offre « Crédit Agricole En Ligne » et d'une adresse mail, vous pouvez choisir de « dématérialiser » vos relevés de comptes en remplacement des documents papiers reçus par voie postale. Dès que le jour habituel du relevé est atteint, une alerte Mail de mise à disposition de vos documents en Ligne vous est envoyée pour vous prévenir. Vous pouvez alors vous connecter sur la gestion de vos comptes en ligne et visualiser vos documents dématérialisés. Le retour au format papier est toujours possible.
<b>TELECHARGEMENT</b>	Vous avez la possibilité de télécharger vos documents en format PDF et les stocker sur plusieurs supports (clé USB, CD, disque dur...).
<b>EDITION</b>	L'impression se fait au format papier et reste identique à votre document « courrier ».



### Bon à savoir

<b>ACCESSIBILITE</b>	7 jours / 7, 24 h / 24 avec un accès Internet et un code personnel.
<b>DISPONIBILITE</b>	Historique des documents en Ligne pendant plusieurs années.
<b>AVANTAGE</b>	A la différence de votre relevé actuel, celui-ci vous donne la possibilité le consulter et de le récupérer à votre guise, où que vous soyez et sans délai postal

Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat et au barème tarifaire de votre Caisse régionale. L'offre est également disponible pour les professionnels à PCA.

**Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, vous pouvez exercer ce droit en écrivant à votre Caisse régionale.**



### Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-[www.orias.fr](http://www.orias.fr); Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 8302202100000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS